

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 16 JUIN 2011

COMPTE-RENDU

Le **16 juin 2011**, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUEGUEN**, Maire, suivant convocation du 9 juin 2011.

Date d'affichage de la convocation : 09 juin 2011.

Date d'affichage du compte-rendu : 23 juin 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 20

Présents : Jean-Guy **GUEGUEN**, François **DE GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Gilles **GAUTHIER**, Bernard **QUEMENEUR**, Anne **HECQUET**, Léonie **SIBIRIL**, Serge **LE BIAN**, Bertrand **L'HOURL**, Olivier **BAILLOT**, Isabelle **D'ARBOUSSIER**, Yolande **PAUGAM-VERDES**, Roselyne **PRELLE-LAMIDEY**, Jean-Marie **GUIRRIEC**, Philippe **MENGIN**.

Avaient donné procuration : Hervé **COMBOT** à Jean-Guy **GUÉGUEN**, Sandrine **JACQ** à Yolande **PAUGAM-VERDES**, Joël **KORN** à Philippe **MENGIN**, Marie-Paule **BEYOU** à François **de GOESBRIAND**.

Absent excusé : Simon **VART**

Absents : Caroline **D'ESTAINOT**, Gaëlle **RUWET**

Secrétaire de séance : Léonie **SIBIRIL**

Assistait également à la réunion : Annie **SALIOU-DUBUIS** DGS

1. Convention avec le SIVU de Saint Pol de Léon pour le versement d'une subvention d'équipement :

Monsieur Le Maire expose : Par une délibération du 21 décembre 2010, le SIVU centre de secours de Saint Pol de Léon a décidé de verser à la commune de Carantec une subvention pour couvrir le montant HT du matériel radio.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les conditions d'octroi de cette subvention d'un montant de 4 500 €.

2. Convention avec la section conchylicole et Morlaix Communauté concernant le financement des travaux de confortement du Chemin des Huitres :

Monsieur Le Maire expose : Afin de réaliser les travaux de confortement du chemin des Huîtres qui donne accès aux chantiers ostréicoles de Pen a Lann, un accord a été trouvé entre la Commune, la Section Conchylicole de Morlaix et Morlaix communauté. La commune assure la maîtrise d'ouvrage, finance la totalité des travaux pour un montant de 34 469 € H.T. et perçoit les participations de la section conchylicole et de Morlaix communauté d'un montant de 11 489.67 € correspondant pour chacun au tiers du coût des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- signer la convention
- encaisser les participations ;

3. Convention de prestation avec la Maison du Tourisme Baie de Morlaix Monts d'Arrée concernant la location des cabines de plage et la maison de l'île Louët :

Monsieur Le Maire expose : La Maison du Tourisme gère la location des cabines de plage au Kelenn, ainsi que les locations de la maison du gardien de phare de l'île Louët. Il convient d'établir une convention. Celle-ci prévoit le règlement à la Maison du Tourisme d'une commission annuelle égale à 6% des produits encaissés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions proposées par la Maison du Tourisme fixant les conditions de prise en charge :

- ✓ Des locations de la maison du gardien de phare de l'île Louët
- ✓ Des locations des cabines de plages situées sur la plage du Kelenn

4. Convention de partenariat avec Carantec Nautisme concernant le fonctionnement du Jardin des Mers :

Monsieur Le Maire expose : Carantec Nautisme assure les activités nautiques organisées dans le cadre du Jardin des Mers géré par le Service Jeunesse de la commune. Les conditions d'intervention 2011 sont comparables à celles de l'an dernier. Le montant de la participation versée à Carantec Nautisme couvre les frais d'essence (50 € /semaine) et les charges de salaire d'un moniteur calculé sur la base de 35 heures/semaine (380 €/semaine). Monsieur Jean-Marie GUIRRIEC, président de Carantec Nautisme, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention fixant les conditions d'intervention pour le Jardin des Mers avec l'association Carantec Nautisme.

5. Convention de partenariat avec Morlaix Communauté relative au financement du service de bus estival :

Monsieur Le Maire expose : Dans le cadre du service de bus estival, il est proposé de signer une convention avec le Service Transport de Morlaix Communauté. Cette convention fixe les rôles et engagements réciproques des deux collectivités en ce qui concerne les modalités de financement et d'exécution des actions nécessaires à l'opération. Cette convention porte sur une durée de deux ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

6. Médiathèque : 1 % culturel

Madame Anne HECQUET expose : Expression d'une volonté politique de soutien à la création et de sensibilisation de nos concitoyens à l'art de notre temps, l'obligation de décoration des constructions publiques plus communément dénommé « 1% artistique » est une procédure spécifique de commande d'œuvres d'art à des artistes.

Le 1% est ouvert à l'ensemble des formes d'expression dans le domaine des arts visuels, des disciplines les plus traditionnelles, comme la peinture ou la sculpture, aux nouveaux médias, la vidéo, le design, le graphisme, la création paysagère ...

Le montant consacré à l'opération est égal à 1% du montant HT des travaux. Pour une opération d'un montant inférieur à 30 000 € le maître d'ouvrage peut choisir d'acheter une œuvre existante auprès d'un artiste vivant ou de passer une commande.

Madame HECQUET sollicite l'accord du Conseil Municipal pour décider d'appliquer le 1% artistique au projet de médiathèque ; le 1% artistique est égal à 5 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend l'engagement d'affecter le 1% artistique à la réalisation d'une œuvre d'art, dans le cadre du projet de médiathèque.

7. Cession d'un délaissé de voirie chemin Saint Guénolé : (AF 240)

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal Le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour céder un délaissé de voirie de 46 m², parcelle cadastrée AI 893, chemin Saint Guénolé à Mr et Mme Jacques LE DUC,
- Fixe le prix au m² à 10 €
- dit que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi chez Maître DELAFFOREST, Notaire à Morlaix.

8. Demande de subvention pour la création d'un arrêt de bus :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention de 50 % auprès du Conseil Général pour la réalisation d'un arrêt de bus accessible aux handicapés au centre bourg. Le coût des travaux est arrêté à 8 500 €. L'abri bus est fourni par Morlaix Communauté. La question du maintien des plots à l'angle de l'église est posée. Ces plots avaient été installés pour empêcher le stationnement, afin de faciliter le passage du bus, qui désormais n'empruntera plus cette voie.

9. Location du Local de l'ancienne coopérative maritime :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- renouveler la location du local de la rue Neuve à la coopérative maritime pour en faire un dépôt :
 - avec effet rétroactif du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011
 - pour une durée d'un an du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012
- reconduire le montant mensuel du loyer fixé à 300 €.

10. Attribution de subventions :

Sur proposition de la commission culture, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour allouer une subvention de :

- 800 € à l'association artistique pour la fête de la musique. Cette subvention couvre les frais de location de deux sonos. L'association

sollicitait une subvention comprise entre 600 et 1 000 €. En 2010, la subvention s'élevait à 600 €.

- 200 € pour L'association « Reder Mor » qui assure la remise en état du bateau le Reder Mor, sous réserve de présentation du budget de l'association.
- 400 € pour La troupe de théâtre « les philosophes barbares » en résidence à Carantec en mai.
- 75 € à « l'association Morlaix-Saint-Pol Gymnastique » pour une gymnaste carantécoise sélectionnée au championnat de France de gymnastique.

11. Signature des contrats Place aux Mômes 2011 :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats relatifs au programme d'animation Place aux mômes de la saison 2011.

Place aux Mômes			
SPECTACLES			
Dates	Compagnie	Titre du Spectacle	Coût
14 juillet	l'Armada productions	Super Mosai et pas mal Vincent	1 500,00 €
21 juillet	Collectif Comipok'	Les sales gosses	1 000,00 €
28 juillet	Cie Commun Accord	Chaporte-Moi	1 650,00 €
04 août	Cie du petit Monsieur	Deux secondes	1 038,93 €
11 août	Cie Tour de cirque	De Bals en Balles	1 150,00 €
18 août	Cie Les yeux fermés	Se cayo	965,87 €
25 août	Robinson	Robinson	1 600,00 €
TOTAL ...			8 905 €

A ces frais, il convient d'ajouter les frais de SACEM et de communication.

12. Déplacement au Grand Saconnex – 35^{ème} anniversaire du jumelage :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- verser une subvention de 1 000 € au Comité de Jumelage pour couvrir les frais restant à la charge de la délégation mairie de Carantec (participation aux visites organisées lors du déplacement au Grand Saconnex en septembre prochain),
- la prise en charge par la commune de la facture relative aux billets d'avion et la facture d'hôtel de la délégation mairie de Carantec,
- refacturer aux membres du Comité de jumelage qui se déplacent en avion avec la délégation d'élus les frais de billets d'avion et de chambres d'hôtel.

Monsieur MENGIN fait savoir que Monsieur KORN, qui se déplace en voiture, ne souhaite pas recevoir de compensation.

Certains élus interrogent sur l'intérêt qu'apporte ce jumelage à Carantec. Outre l'ouverture sur l'extérieur, il a été précisé en particulier les retombées en termes d'échanges scolaires.

13. Signature de la convention entre la commune et le SDIS pour le fonctionnement du poste de sécurité :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour passer comme l'an dernier une convention avec le SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) concernant les sapeurs pompiers volontaires saisonniers chargés de la surveillance des plages. Le coût est de l'ordre de 14 000 € pour les mois de juillet et août.

14. Remise en état de la voirie rue Yves Landouar : Participation des riverains :

Monsieur Le Maire expose : La rue Yves Landouar est en partie publique et en partie privée. Afin de permettre son transfert dans le domaine public, un accord a été trouvé avec les riverains pour financer les travaux de remise en état. Le coût de remise en état s'élève à 19 137.80 €, la participation des riverains est arrêtée à 400 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour régler la totalité de la facture et encaisser les participations des riverains à hauteur de 5 600 € sur la base de 400 € par riverain.

15. Participation de la Commune aux travaux d'accessibilité des abords de l'EHPAD :

Monsieur de GOESBRIAND expose : Dans le cadre des travaux de rénovation de la résidence de Kerlizou, il convient de réaliser des travaux d'aménagement des abords afin d'assurer le plan d'accessibilité des espaces extérieurs. Le coût des travaux est estimé à 35 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour prendre en charge le financement de ces travaux.

16. Opérateur des sites Natura 2000 :

Monsieur Le Maire fait part d'un courrier du 27 mai, par lequel le préfet du Finistère et le préfet maritime informent le Conseil Municipal de la candidature conjointe de Morlaix Communauté et du Pays Léonard pour être opérateur des sites Natura 2000 ZPS et ZSC de la Baie de Morlaix.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Olivier BAILLOT indique qu'il a assisté à la dernière réunion du groupe de travail chargé d'élaborer le PLU et fait part de l'intérêt qu'il y a à fixer comme convenu une réunion de l'ensemble des élus afin d'aborder certaines questions, telles que l'incidence des décisions prises dans le cadre du PLU sur le centre bourg, sur l'aspect esthétique des clôtures qui bordent les voies, sur l'obligation de créer 2 places de stationnement visiteurs dans chaque propriété. Il pense que des contrôles plus stricts devraient être faits quant au respect des permis de construire.

Monsieur Le Maire répond que comme convenu, une réunion sera fixée en juillet.